

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 87 (1936)
Heft: 5

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

instructifs, eut un vif succès; l'orateur fut remercié chaleureusement par le président, qui lui transmit la reconnaissance de toute l'assemblée.

A 13,30 h., le banquet traditionnel réunissait la majorité des participants du matin, à l'Hôtel de la Paix. Au dessert M. *Aubert*, président, ouvrit la partie oratoire par un magistral exposé, dans lequel il mit sur la conscience des forestiers et des représentants des propriétaires de forêts, la nécessité d'intensifier la propagande en faveur de la consommation du bois. Il a rappelé l'existence de la « *Lignum* », qui s'occupe essentiellement de la propagande pour les bois d'œuvre, et celle de la « *Commission des bois de feu* », dont il dirige une section romande à Rolle. Cette dernière organisation s'est donné pour tâche l'étude et la mise au point d'appareils modernes, utilisant le combustible bois pour la cuisson des aliments et le chauffage pratique des appartements. Plusieurs appareils sont en bonne voie de réalisation. Mais il ne suffit pas de construire des appareils, il faut aussi organiser la production et la préparation d'un combustible pratique, capable de soutenir la comparaison avec les autres combustibles industriels. La tâche des forestiers est donc toute tracée dans ce domaine. Les propriétaires de forêts doivent être, du reste, les premiers à donner l'exemple dans l'emploi du combustible national.

Le discours de notre très actif président fut chaleureusement applaudi. On entendit encore, sur ce problème fort actuel de la consommation du bois, plusieurs orateurs, en particulier MM. *Grivaz* et *Barbey*; puis MM. *Blanc* et *Vuillaume*, propriétaire de forêts en France et inspecteur des eaux et forêts en Savoie, dirent leur intérêt pour nos discussions et leur attachement à notre société. *J.-L. By.*

CHRONIQUE.

Cantons.

Soleure. Du copieux rapport publié par ce canton sur *la gestion du département forestier en 1935*, nous extrayons les renseignements suivants.

Au chapitre de la *protection des forêts*, nombreuses sont les citations de déprédations causées tant par le vent que par les parasites animaux. Ce fut d'abord le terrible *ouragan du 23 février 1935*, qui mit à terre un volume total de 34.000 m³. Puis, dans la nuit du 1/2 décembre, un nouveau coup de vent, soufflant du sud-ouest, vint augmenter ce volume de 14.000 m³. A noter que de ces 48.000 m³, pas moins de 12.000 se trouvaient dans les forêts bourgeoisales de la ville de Soleure et 33.000 dans celles du seul 2^{me} arrondissement.

On conçoit que nombreuses furent les conséquences d'exploitations forcées de telle importance : limitation des coupes régulières,

baisse des prix de vente, prélèvements dans les caisses de réserve, etc. Situation fâcheuse dont presque tous nos cantons ont eu, hélas, à souffrir et dont on ne perçoit pas encore des traces d'amélioration.

Le rapport relève le fait que, sur toute l'étendue du canton, le chermès des *pousses du sapin* a continué la série de ses dégâts.

Mais revenons-en à l'état *des caisses forestières de réserve*, dont nous avons relevé ici souvent déjà le magnifique développement dans les communes soleuroises. Etant donné les circonstances exceptionnelles de 1935 qui ont régné dans le marché des bois, on peut admettre d'emblée que les prélèvements dans ces caisses ont dû être d'importance et qu'elles ont rendu de précieux services. Toutefois, la diminution de leur montant a été moindre qu'on aurait pu l'admettre. A la fin de 1935, il était encore de 4.914.000 fr., contre 5.098.000 fr. à fin 1934. Il n'y a là rien de surprenant : la situation étant anormale, on a puisé dans ces fonds accumulés pour venir en aide dans les périodes difficiles : c'est dans l'ordre naturel des choses.

Le rapport s'exprime comme suit à ce sujet : « Dans de nombreuses communes, les caisses forestières de réserve ont été mises fortement à contribution, cela pour des travaux extraordinaires (construction de chemins forestiers), mais surtout pour alimenter les fonds en faveur des pauvres. Puis aussi pour lutter contre les bas prix du bois, ou, ci et là, contre l'impossibilité de vente des bois. Pour toutes ces raisons, et malgré une politique de stricte économie, il a fallu diminuer fortement les répartitions; il semble même que l'introduction d'un impôt en faveur des pauvres s'avèrera indispensable. Les prix des bois de service sont tombés au-dessous de ceux d'avant guerre, tandis que le montant des dépenses ne diminue pas. »

Il vaut la peine de noter que dans les prélèvements en 1935 des caisses de réserve, ceux en faveur de buts non forestiers ont atteint le montant de 285.500 fr. (1934 : 220.300 fr.), dont 172.300 fr. pour alimenter les fonds en faveur des pauvres.

Ce qui précède montre, mieux que jamais, la haute utilité que peut avoir cette institution de sage prévoyance qu'est une caisse forestière de réserve.

Terminons ces extraits par l'indication du *rendement net à l'hectare* des forêts communales soleuroises, pendant les cinq dernières années. Il a comporté :

En 1931 : 113 fr. par ha
» 1932 : 37 » » »
» 1933 : 43 » » »
» 1934 : 49 » » »
» 1935 : 60 » » »

Il semblerait ainsi, à en juger d'après ces données officielles, que, dans ce canton, le fond de la courbe soit enfin dépassé. On ne peut que s'en réjouir.

H. B.